

RESULTATS SYNTHETIQUES DE L'ETUDE SUR L'UTILISATION DU DISPOSITIF DES CEE PAR LES ELIGIBLES

Périmètre de l'étude :

Dans le cadre de la concertation pour la 5^{ème} période des Certificats d'Economies d'Energie, la C2E a mené une étude analytique en partenariat avec La Gazette des Communes auprès des acteurs éligibles du dispositif (collectivités, syndicats mixtes et bailleurs sociaux). L'échantillon de l'étude est de 159 éligibles ayant répondu au questionnaire. Parmi ces derniers : 64% sont des collectivités, 32% sont des syndicats mixtes, et 4% sont des bailleurs sociaux.

Apports de l'étude :

Cette étude permet d'avoir des retours d'expériences des acteurs éligibles du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Elle permet alors d'apporter des éléments de réflexions et de compréhension du marché en cette période de crise sanitaire.

LA DECARBONATION DU SECTEUR PUBLIC : UN ELEMENT CLE DE LA RELANCE ECONOMIQUE

→ Pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences sur le plan économique, le gouvernement a dressé et mis en œuvre un plan de relance de 100 milliards d'euros (soit plus de 4% du PIB français en 2019). Ce plan de relance vise à redresser et transformer l'économie pour construire la France de demain notamment en investissant dans les secteurs porteurs et créateurs d'emplois. Il repose sur 3 piliers fondamentaux : la compétitivité, la cohésion et l'écologie.



→ Parmi le budget prévu par le gouvernement, 30 milliards d'euros sont consacrés au volet de l'écologie, dont 22% (plus de 6 milliards d'euros) sont destinés à la rénovation énergétique. Le plan de relance présenté par l'Etat rappelle que le secteur du bâtiment représente environ 25% des émissions totales de gaz à effet de serre en France responsables du réchauffement climatique.

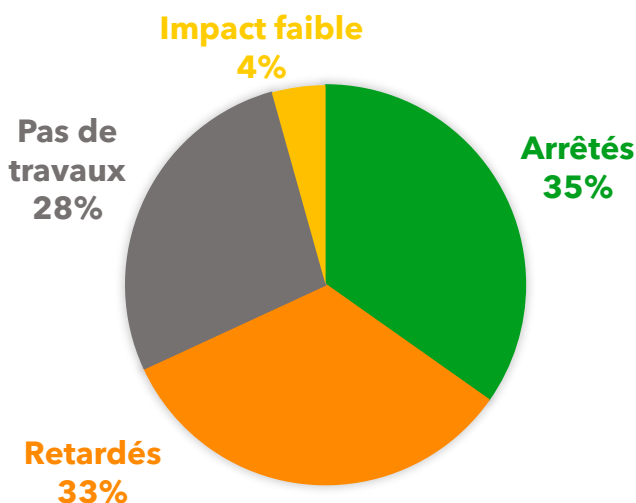
→ Dans ce contexte, le gouvernement souhaite que les bâtiments publics puissent significativement participer à l'effort national d'économies d'énergie. Il faut noter que le parc de bâtiments publics en France représente 100 millions de m². Le gouvernement souhaite alors apporter un soutien fort à la rénovation énergétique des bâtiments publics et à la disparition des « passoires énergétiques » en consacrant pas moins de 4 milliards d'euros à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Selon le *France Relance*, les financements engagés par l'Etat devraient permettre de rénover près de 15 millions de m².

→ En plus des bâtiments publics, l'Etat porte une attention particulière auprès des bailleurs sociaux. En raison de son ancienneté, le parc de logements sociaux est aujourd'hui inadapté aux besoins actuels au regard de ses caractéristiques. Pour lutter contre le réchauffement climatique, le gouvernement souhaite également intervenir sur la rénovation énergétique et sur la restructuration lourde des logements sociaux en attribuant une enveloppe de 500 millions d'euros qui sera consacrée à ces objectifs, permettant alors de réhabiliter plus de 40 000 logements dès 2021.

→ L'étude menée par la C2E sur les intentions d'investissements des collectivités en termes de typologies de travaux prévus s'inscrit parfaitement dans la dynamique de compréhension des prévisions de travaux des collectivités et permet de comprendre les affectations possibles des budgets qui seront alloués.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA REALISATION DES TRAVAUX

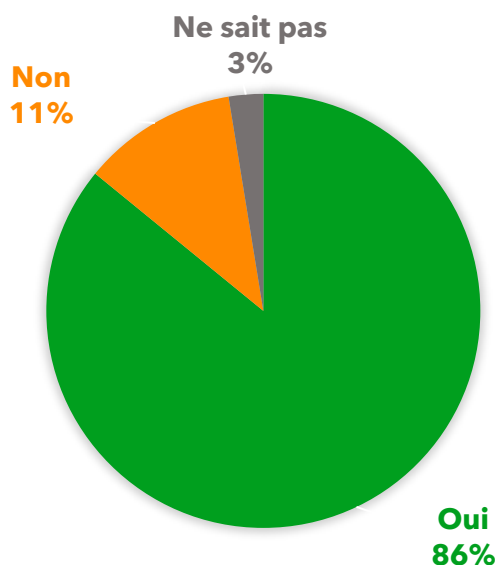
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES TRAVAUX



- Les résultats de l'étude indiquent que la crise sanitaire a eu un impact important sur la réalisation des travaux auprès des acteurs interrogés. En effet, on remarque que près des deux tiers des éligibles ont dû arrêter la réalisation de leur travaux à la suite de l'apparition du Covid. Pour la plupart, cela s'explique par la nécessité d'une réallocation du budget alloué aux opérations d'économies d'énergie vers le financement des mesures de sécurité sanitaire. Une autre raison à cela : les entreprises du bâtiment ont simplement dû arrêter leur activité pour éviter de prendre des risques sanitaires durant le confinement.
- Il faut noter également que 28% des acteurs interrogés n'avaient pas de travaux prévus lors de la crise sanitaire et n'ont donc pas subi les conséquences de cette dernière au sens de la réalisation des opérations d'économies d'énergie. Toutefois, les élections municipales de cette année 2020 expliquent en partie l'absence de projets d'investissements pour certaines collectivités. En effet, la possibilité d'un changement de gouvernance crée un contexte d'incertitude : le risque étant de ne pas voir les projets se réaliser complètement, et par conséquent de ne pas utiliser les affectations des budgets disponibles.
- Bien que marginal, 4% des collectivités affirment que la crise sanitaire n'a pas eu de gros impact sur la réalisation des travaux d'économies d'énergie. La principale raison étant que les travaux d'économies d'énergie étaient prévus pour l'été 2020 (majoritairement des travaux sur les établissements éducatifs), et n'ont donc pas été arrêtés ou retardés. Néanmoins, il faut tenir compte qu'avec la reprise de l'activité, des mesures de sécurité sanitaires sont prises pour protéger les professionnels du bâtiment (notamment par la réduction des effectifs sur sites) ralentissant alors l'avancée des travaux même sur la période estivale.
- Globalement, on peut dire que la crise sanitaire a eu un impact important sur la réalisation des travaux d'économies d'énergie auprès des éligibles. L'offre de CEE s'est vu diminuée lors de la période de confinement.

UN ENGOUEMENT IMPORTANT POUR DES TRAVAUX ELIGIBLES AUX CEE POUR L'APRES-CRISE

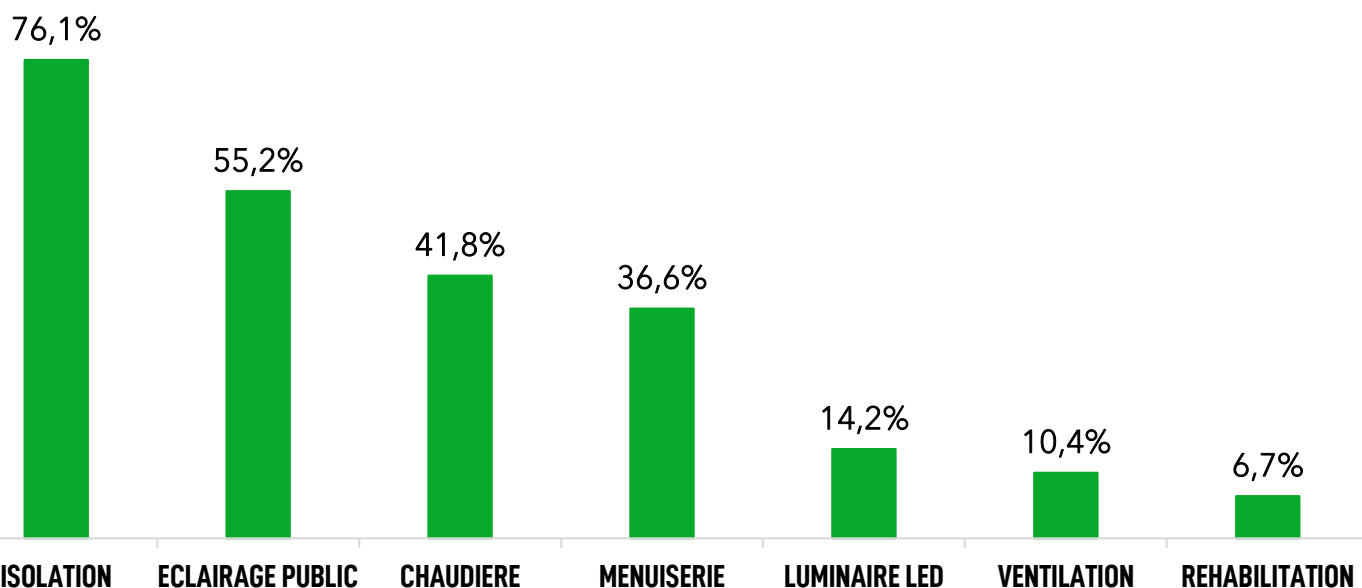
TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE PREVUS SUR 2020



- Les résultats de l'étude indiquent que plus de 85% des acteurs interrogés affirment avoir prévu de réaliser des travaux d'économies d'énergie sur l'année 2020. Ces chiffres traduisent un engouement important de la part des éligibles pour la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique. La hausse des prix de revente des CEE sur la 4^{ème} période du dispositif a eu un effet incitatif important. Les prix de CEE élevés (actuellement supérieurs à 7,50 €/MWh cumac) permettent de couvrir une part plus importante des coûts engendrés par les bénéficiaires pour la réalisation des travaux.
- Une part non négligeable des acteurs interrogés n'a cependant pas de projet d'économies d'énergie sur l'année 2020. Cela s'explique en partie par les élections municipales. En effet, avec un possible changement de gouvernance, certaines communes n'ont pas développé de projets d'efficacité énergétique pour éviter le risque de ne pas voir ces projets être menés jusqu'au bout. Une raison de l'absence de projets est que certaines collectivités n'ont pas un patrimoine important (donc beaucoup de gisements), et il est possible que ce patrimoine soit déjà rénové et adapté aux attentes environnementales actuelles.
- Une autre explication de cette proportion d'éligibles n'ayant pas prévu de réaliser des travaux d'économies d'énergie est l'arrivée de la crise sanitaire. En effet, avec celle-ci, certains éligibles ont été amenés à réallouer leurs budgets pour des actions considérées comme prioritaires au vu de la situation sanitaire.

ISOLATION ET ECLAIRAGE PUBLIC : EN TETE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DES ELIGIBLES

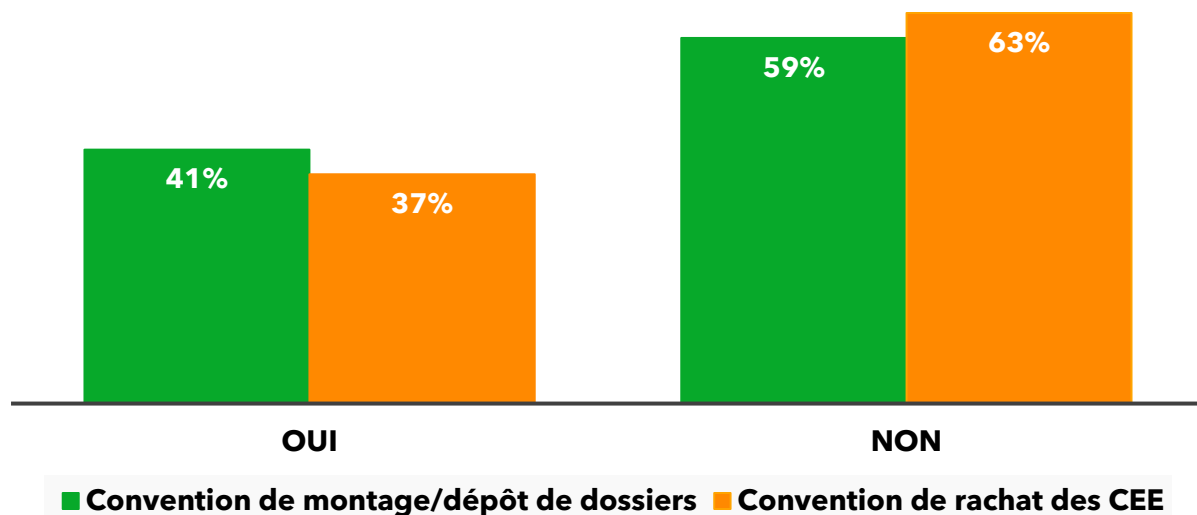
TYPES DES OPERATIONS PREVUES PAR LES ELIGIBLES



- Les intentions d'investissements des éligibles se font essentiellement sur des fiches CEE dont les forfaits sont parmi les plus élevés. En effet, les forfaits de CEE des fiches d'opérations standardisées sont déterminants dans les choix d'investissements puisqu'ils permettent de connaître le taux de couverture des coûts engendrés (pour un prix donné).
- On remarque que plus de 75% des éligibles prévoient de réaliser des actions d'économies d'énergie sur l'isolation. Le parc de bâtiments publics a été construit dans les années 60-70, et les opérations sur l'isolation permettent de pallier le problème des « passoires énergétiques ».
- On note également que 55% des éligibles engagent des actions de rénovation de l'éclairage public. Ce sont principalement les collectivités de grandes tailles ainsi que les syndicats mixtes (qui ont généralement la compétence de l'éclairage public).
- Certaines opérations, telles que la rénovation de l'éclairage intérieur (« luminaire led ») ainsi que les remplacements de menuiserie, sont de moins en moins prévues par les éligibles. Les forfaits de CEE associés deviennent insuffisants pour inciter les acteurs à se pencher sur ces types d'opérations. De plus, avec l'arrivée de nouveaux équipements plus performants sur le marché, les exigences techniques de certaines fiches augmentent : il devient alors plus compliqué et plus coûteux de mener ces types d'actions. Pour finir, les gisements d'économies d'énergie diminuent à mesure que les acteurs effectuent des rénovations énergétique (par exemple des remplacements de luminaire LED) : la part des acteurs engageant ce type d'opération est alors faible.

GESTION INTERNE OU CONTRACTUALISATION ?

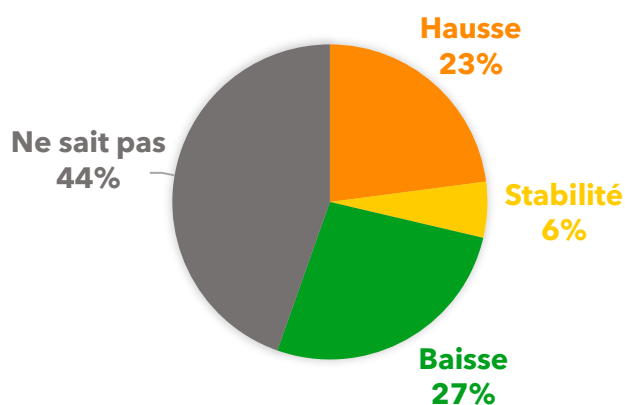
PERIMETRE DE LA CONTRACTUALISATION



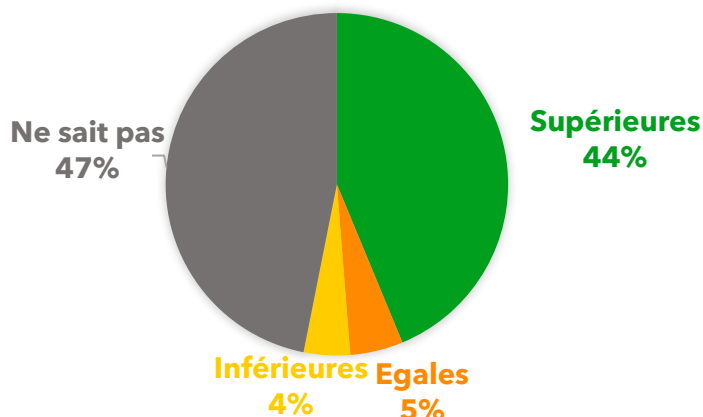
- Il existe 2 modes principaux de valorisation pour les éligibles :
- En interne : l'éligible monte et dépose les dossiers de demande de CEE auprès du PNCEE, se voit délivrer les CEE sur son propre compte Emmy, puis valorise les CEE en négociant un prix de vente.
 - Accompagnement : l'éligible est accompagné sur une ou plusieurs étapes du processus de valorisation des économies d'énergie par un acteur tiers (obligé, mandataire, délégataire, courtier, un autre éligible). L'accompagnement concerne généralement le montage et le dépôt des dossiers de demande de CEE ainsi que la valorisation des CEE à un prix négocié en amont (soit à prix fixe, soit à prix variable en fonction du prix de vente des CEE).
- Les résultats de l'étude indiquent que la majorité des acteurs interrogés utilisent le dispositif et valorisent les CEE en interne. En effet, près de 60% de l'échantillon ne bénéficie pas d'un accompagnement, avec un léger écart entre l'accompagnement sur le montage et le dépôt des dossiers (59%) et l'accompagnement sur le rachat des CEE (63%). Globalement, les acteurs interrogés préfèrent utiliser le dispositif en interne puisqu'ils considèrent que c'est le meilleur moyen pour maximiser la rémunération issue de la vente des CEE.
- Cependant, près de 40% des acteurs prétendent ne pas avoir les moyens humains et financiers nécessaire pour utiliser le dispositif en interne. Ils font alors appel à un accompagnateur, soit pour le montage et le dépôt des dossiers, soit pour la valorisation des CEE, soit les deux. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une rémunération et couvrir une partie des coûts liés aux opérations de rénovation énergétique engagées.

INCERTITUDE DES ELIGIBLES SUR LES EVOLUTIONS DU DISPOSITIF

ANTICIPATIONS DE L'ÉVOLUTION DES PRIX DES CEE SUR LA 4ÈME PÉRIODE



ANTICIPATIONS DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS POUR LA 5ÈME PÉRIODE



→ Les graphiques ci-dessus illustrent le manque d'anticipation des acteurs interrogés quant à l'évolution du marché : plus de 40% de l'échantillon n'a pas d'avis sur l'évolution des prix sur la fin de la 4ème période, ni sur le niveau potentiel des obligations qui seront fixées pour la 5ème période. La raison principale de ce manque d'anticipation vient du fait que les acteurs interrogés n'ont, pour la plupart, pas les moyens humains et financiers nécessaires pour s'informer de manière continue sur l'évolution réglementaire du dispositif.

→ Cependant, on voit qu'environ un quart des éligibles s'attend à ce que les prix sur le marché diminuent sur la fin de la 4ème période, notamment en raison de la crise sanitaire. Durant le confinement, les volumes de ventes d'énergies des fournisseurs ont drastiquement baissés, ce qui aura pour conséquence de diminuer les obligations réelles (en fin de période). Cela se traduit donc par une baisse de la demande sur le marché des CEE qui fait inévitablement baisser le prix du marché des CEE, toutes choses égales par ailleurs.

→ Toutefois, le non-respect des obligations de la part des obligés pousse près d'un quart des acteurs à anticiper une hausse du prix de marché sur la fin de la 4ème période. Comme ce fut le cas sur la fin de la 3ème période, le recours au marché pour obtenir des CEE peut s'accélérer sur la fin de la 4ème période : cela a pour conséquence d'augmenter la demande de CEE et de pousser le prix d'échange à la hausse. En effet, voulant absolument respecter leurs obligations, les obligés s'activent sur la fin de la période pour obtenir les CEE manquants et éviter de verser la pénalité libératoire de 15€/MWhc.

→ Enfin, par suite logique de l'évolution des obligations entre les précédentes périodes, 44% de l'échantillon s'attend à ce que les obligations pour la 5ème période soient plus élevées que celles fixées pour la 4ème période. Le contexte économique et sanitaire actuel laisse cependant certains acteurs dubitatifs à ce sujet puisque la fixation des objectifs pour la 5ème période est source de conflits d'intérêts entre les obligés et les pouvoirs publics, entre relance économique et efficacité énergétique.